

CONSEIL MUNICIPAL du 13-06-2016

L'an deux mille seize, le 13 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Cayla, Faure, Larnaudie, Plénacoste, Rames.

Absent excusé : Mr Pégourié

Absent : Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur le fonctionnement
2. Délibérations :
 - * fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques.
 - * concernant les horaires d'extinction de l'éclairage public (été et hiver).
3. Bulletin municipal : validation.
4. Point voirie.
5. Organisation de la soirée cinéma du 28 juillet.
6. Informations diverses :
 - Ecole
 - Dotations
 - Réunion citoyenne
 - Communes nouvelles
 - Remise officielle du prix concours « villes et villages étoilés » à Cuzals le 27 août 2016.
7. Questions diverses.

1. POINT SUR LE FONCTIONNEMENT

Les séances du conseil municipal sont un lieu de débat, et de décisions où chacun doit pouvoir exprimer librement son opinion sur les différents sujets traités, dans un climat de respect et d'écoute de l'autre. Les décisions et les votes sont l'aboutissement des différentes opinions débattues.

Il est inadmissible qu'il y ait des débordements verbaux, des atteintes à la personne, des propos insultants, des jugements ou des disqualifications.

Il a été rappelé que nous avons été élus de façon démocratique, que chacun a une fonction et la responsabilité correspondante. Les dérapages sont nuisibles au débat qui doit rester constructif, et au fonctionnement du groupe.

Le Maire a seul la police de l'assemblée. Un procès-verbal peut être dressé et le Procureur de la République en est saisi.

2. DELIBERATIONS

- **Décision modificative concernant le paiement d'une facture de 18 € (reliquat de l'année 2012).**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide le paiement de cette facture qui sera imputée sur le budget 2016, sur la ligne fêtes et cérémonies.

- **Fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, délibère en faveur d'une demande de redevance au tarif en vigueur pour occupation du domaine public routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques ; des poteaux supplémentaires ayant été rajoutés récemment le long des voies communales, la redevance devrait en être majorée cette année.

- **Fixant les horaires d'extinction de l'éclairage public (hiver et été)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public pendant la saison estivale :

- L'éclairage public le long de la D41 restera en fonction toute la nuit, notamment pour des raisons de sécurité pour l'accès au camping.
- L'éclairage du village sera éteint à 1h00 et il ne sera pas rallumé pendant les mois de juillet-août.
- L'éclairage du village restera en fonction chaque fois qu'il y aura une manifestation festive (cinéma, concert...).
- L'illumination de l'église sera réduite au clocher ; les deux spots latéraux seront allumés en période de fêtes. La dissociation des lignes électriques va être réalisée par l'entreprise Bessac pour un coût de 194€76.

3. BULLETIN MUNICIPAL

Les textes ont été validés. Il est demandé à Martine Pradines de rédiger une information sur la mise en place d'un composteur à l'école, d'un container pour le verre au Mas de Castel, de la mise en place d'un dispositif de tri à l'espace de baignade, de l'adhésion d'habitants du village à sa proposition d'acquérir un composteur individuel, et de l'installation prochaine d'un container à tissus au Mas de Castel.

Il est également demandé à Christian Larnaudie de rédiger un petit article sur la société de chasse.

4. POINT VOIRIE

Les travaux sont en cours sur les deux voies communales, sous la surveillance des techniciens du Grand Figeac responsables de la voirie. Il s'agit des portions de routes :

- du château au Mas de Cambou
- du Mas de Castel au Mas de Thomas

Ne reste plus à réaliser que la pose d'un enrobé bi-couches.

Sur le Causse, l'entretien des voies communales a été en grande partie réalisé par les propriétaires riverains et par Claude Pégourié. L'entreprise Laurent Raffy réalisera prochainement le fauchage de la portion menant du Mas de Bazelle à la colonie de Fontenay, la descente de la combe de Nazac, le chemin du Moulin.

Les agents du Grand Figeac interviendront fin juin au niveau du travers derrière l'école, du cimetière et de l'aire de baignade.

5. **SOIREE CINEMA**

L'organisation de la soirée cinéma du jeudi 28 juillet nécessite la présence de 3 personnes pour la mise en place de l'écran.

6. **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Ecole** : l'avenir des écoles du RPI de la vallée du Célé n'est pas menacé pour l'année 2017. La certitude, c'est que ce service public sera maintenu en vallée du Célé, mais il va falloir entamer une réflexion sur une réorganisation des sites. Le plus gros souci pour l'avenir est le maintien des effectifs.
- **Dotations** : elles ne devraient pas trop baisser : réduction pour moitié de la baisse prévue; nos kilomètres supplémentaires de voirie communale seront pris en compte en 2017 pour le calcul de la DGF.
- **Réunion citoyenne** : une proposition est faite de signer une convention avec la Préfecture, visant à transmettre à la gendarmerie toute information sur des activités suspectes dont nous pourrions être témoins dans notre voisinage. Dans nos villages, cette attitude de « voisins vigilants » est déjà de règle depuis longtemps, où le Maire est tenu au courant des dysfonctionnements locaux et décide d'en informer les autorités compétentes s'il le juge utile. Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de signer une convention particulière à ce sujet.
- **Communes nouvelles** : la réflexion se poursuit, toujours sur la base du volontariat, avec les communes de la vallée d'Espagnac à Sauliac, et de St-Chels. Une prochaine réunion aura lieu à Marcilhac le 8 juillet à 17 h ; des groupes de travail seront constitués pour réfléchir sur des pôles précis tels que l'école, les finances...
- **Remise officielle du prix concours « villes et villages étoilés »** : un représentant de l'ANPCEN viendra remettre le prix à toutes les communes du PNR ayant obtenu le label 2015. Cette cérémonie aura lieu à Cuzals, le 27 août 2016.

7. **QUESTIONS DIVERSES**

- **Camping** : le géomètre est venu le vendredi 10 juin effectuer les relevés nécessaires à la finalisation du permis d'aménager les parcelles 146 et 153. Dès que son travail sera terminé, un agent de la DDT, responsable du dossier, a proposé de venir vérifier en mairie l'adéquation de toutes les pièces fournies, avant de transmettre le dossier à la DDT et à la DREAL.
- **Réunion du 28 mai à Cajarc** : 4 élus de la commune ont assisté à la réunion proposée par le Grand Figeac, représenté par Mme Gendreau, Mrs Mellinger, Malvy, Araqué, Labarthe, Delpech. Mr Malvy a rappelé le fonctionnement de la communauté de communes, ainsi que les projets en cours, avec une grande inconnue concernant les dotations. La parole a ensuite été donnée à la salle concernant les projets plus particuliers du territoire Sud.

- Gravier de l'aire de jeux de l'école : Christian Larnaudie a apporté du gravier, mais en quantité insuffisante pour garantir la sécurité, notamment au niveau du toboggan. Il en apportera d'autre prochainement.
- Extincteurs : 3 devis ont été demandés concernant l'achat d'extincteurs pour les bâtiments communaux (mairie - école, salle polyvalente, église) ; 2 nous sont parvenus, un 3^o est en attente ; ils seront examinés lors d'un prochain conseil en prenant en compte le rapport qualité/prix.
- Travaux du Cimetière : ils devraient commencer prochainement. A cette occasion, il sera demandé à l'entreprise de faire un socle de béton permettant la mise en place du Kit de poubelle de tri à l'aire de baignade.
- Réparation du toboggan de l'aire de baignade : nous sommes toujours en attente de la réception des montants de l'échelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h35.